

**POLITIQUE****Jean-Yves Roux défend la chasse à la glu**

Le sénateur Jean-Yves Roux a déposé un amendement sur le projet de loi "Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages" afin de défendre la chasse traditionnelle à la glu, en commission du développement durable, au Sénat, les 7 et 8 juillet.

Le projet de loi prévoit d'interdire cette chasse traditionnelle. Le sénateur a déposé un amendement visant à préserver cette chasse et à maintenir le modèle existant. Cet amendement a été adopté.

Le Sénateur des Alpes de Haute-Provence a élargi le débat en précisant que "ce mode de chasse n'est pas anecdotique : les

*chasseurs le pratiquant participent à l'entretien des postes et des cabanes et sauvegardent l'environnement et le patrimoine naturel dans nos régions, où les incendies de forêt sont récurrents et ont de sévères conséquences sur les espaces boisés méditerranéens. Les débroussaillages, nettoyages des abords et des chemins effectués par les chasseurs contribuent à l'entretien nécessaire des espaces boisés des collines provençales".*

Une lueur d'espoir pour les défenseurs de cette pratique traditionnelle qui ne se déroule que dans cinq départements en France.